

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

### SEANCE du 26 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice
27
Présents et représentés
27

L'an deux mil vingt et un  
Le vingt-six du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix-neuf février deux mil vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la Présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

<u>Délibération</u>
Date d'affichage
1 MARS 2021
Déposée en Préfecture le
1 MARS 2021

Charlotte JULIEN est désignée en qualité de Secrétaire de séance

### OBJET

#### **INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DES LIGNES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES A TRES HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE DANS DES BÂTIMENTS DU GRAND ANNECY – CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE**

Pour améliorer la rapidité et la qualité du réseau de communications électroniques, le Grand Anancy souhaite que le raccordement à la fibre optique puisse être réalisé pour certains bâtiments dont le Grand Anancy est propriétaire.

Une convention, dressant les obligations des parties, a été rédigée par la société Orange pour chaque bâtiment pour lequel la fibre optique sera installée.

Ainsi, la société Orange procédera à l'installation et au remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les bâtiments propriété du Grand Anancy suivants :

- Siège du Grand Anancy, sis 46 Avenue des îles, 74000 Anancy  
Référence de la convention : IMB/74010/C/003D
- Résidence Heureuse, sis 4 Rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz, 74000 Anancy  
Référence de la convention : IMB/74010/S/01N5
- Résidence les Airelles, sis 30 Avenue de la Visitation, 74000 Anancy  
Référence de la convention : IMB/74010/C/00IX

- Résidence Les Vergers/ La cour, sis 4 Rue Guynemer, 74940 Annecy  
Référence de la convention : IMB/74011/C/00EK
- Résidence Les Pervenches, sis 5 Rue des Pervenches, 74960 Annecy  
Référence de la convention : IMB/74093/X/00VZ
- Pépinière Galileo : 178 Route de Cran-Gevrier, 74650 Chavanod  
Référence de la convention : IMB/74067/X/00EH
- Résidence La Bartavelle, 1 Rue René Dumont 74960 Annecy  
Référence de la convention : IMB/74010/X/03O4
- Résidence Le Barioz, 70 Route du Barioz, 74370 Argonay  
Référence de la convention : IMB/74019/X/00QN
- Résidence La Villa Romaine, 36 avenue des Romains, 74000 Annecy  
Référence de la convention : IMB/74010/C/00IX
- Usine de l'eau de la Puya, 90 avenue des Marquisats, 74000 Annecy  
Référence de la convention : IMB/74010/C/02XO

La société Orange procédera également à la gestion et à l'entretien des lignes précitées.

L'autorisation accordée par le Grand Annecy à la société Orange d'installer et d'utiliser les lignes n'est pas assortie d'une contrepartie financière. L'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes en fibre optique sont financièrement supportés par la société Orange. Les conventions sont conclues pour une durée de 25 (vingt-cinq) ans à compter de la date de signature des conventions et se renouvellent tacitement pour une durée indéterminée.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

D'accepter les termes et d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer les conventions « Installation, gestion, entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique » avec la société Orange pour les bâtiments, propriété du Grand Annecy cités ci-dessus, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 27

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.